

ADDENDUM du 11 mai 2021 AU MEMENTO :
Election municipale partielle intégrale de UTUROA
des 20 et 27 juin 2021

Réf : Article L47 A et L 49 du code électoral

Point 6.1 : Durée de la campagne électorale (p.19)

Les dispositions figurant au point 6.1 du memento sont remplacées par les dispositions suivantes :

« La campagne électorale en vue du premier tour de scrutin est ouverte le lundi 7 juin 2021 et prend fin la veille du scrutin à zéro heure, soit le 19 juin 2021 à zéro heure (et non minuit) ». En cas de second tour, la campagne est ouverte le lundi 21 juin et prend fin la veille du scrutin à zéro heure, soit le 26 juin 2021 à zéro heure (et non minuit) (art. L47 A du code électoral). »

Point 7.2.2.5 : Interdictions à compter de la veille du scrutin à zéro heure (p. 30)

Les dispositions figurant au 1^{er} alinéa du point 7.2.2.5, qui précèdent trois interdictions introduites par des tirets, sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Il est interdit, à partir du samedi 19 juin 2021 à zéro heure pour le premier tour, et du samedi 26 juin à zéro heure pour le deuxième tour (art. L. 49 du code électoral). »

Par ailleurs, une 4^{ème} interdiction est ajoutée par un 4^{ème} tiret au point 7.2.2.5 :

« - de tenir une réunion électorale (art. L. 49 du code électoral). »

→ La dernière réunion électorale doit donc se tenir :

- pour le premier tour, au plus tard vendredi 18 juin avant minuit ;
- pour le deuxième tour, au plus tard vendredi 25 juin avant minuit.